



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômeurs

Question écrite n° 15510

Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation de l'UNEDIC. Le 20 décembre 2002, un protocole d'accord a été signé pour renflouer les comptes de l'UNEDIC. Ce protocole prévoit l'augmentation du taux de cotisation de retraite complémentaire de 1,2 % à 3 %, cela entraînant une baisse du niveau d'indemnisation des chômeurs de plus de cinquante ans. La situation des chômeurs de plus de cinquante ans est déjà difficile. En raison de leur âge, ils sont écartés de l'emploi au seul motif qu'ils ont franchi le « cap » des quarante-cinq/cinquante ans. En conséquence, il lui demande de bien vouloir le tenir informé de sa position quant à cet accord et de ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Claude Girard](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15510

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2323

Question retirée le : 6 avril 2004 (Fin de mandat)